

## A L'ORDRE DU JOUR

Le rapport présenté par la Direction du Journal au Congrès de la CTCC indique que 25,000 cartes du journal Le Travail n'ont pas encore été signées ou bien que les responsables de la signature de ces cartes n'ont pas fait parvenir leur rapport au journal Le Travail.

Cette négligence coûte au journal Le Travail et à la CTCC une somme d'environ \$125.00 par semaine.

Informez-vous aux officiers de votre syndicat pour savoir si le syndicat est en règle sur ce point ou bien soulevez la question lors de la prochaine assemblée.



VOL. XXXII — No 34

Ottawa, 5 octobre 1950

## Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de la Circulation

## Un congrès progressif:

# LA CTCC FAIT UN PAS VERS LES REFORMES DE STRUCTURES ET L'AFFILIATION AU CTC

(LIRE EN PAGE 2)

## L'EXECUTIF DE LA CTCC



Photo des membres de l'Exécutif de la CTCC prise à l'issue du congrès qui s'est terminé samedi soir dernier. On remarque de gauche à droite: MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; René Gosselin, 1er vice-président; J.-Emile Hébert, trésorier; Joseph Parent, 3e vice-président; M. le chanoine Henri

Pichette, aumônier général; Rodolphe Hamel, 6e vice-président; Gérard Picard, président général; Roger Mathieu, 2e vice-président; Mlle Jeanne Duval, 7e vice-présidente; Angelo Forte, 5e vice-président; Adrien Plourde, 4e vice-président.



Mlle Jeanne Duval, délégué du Syndicat des Employés des Hôpitaux de Montréal, et vice-présidente élue de la CTCC, recevant une gerbe de fleurs présentée au nom de ses partisans, par M. Léopold Brisson, président de ce syndicat.

## La composition du comité des 9

Par suite de l'adoption par le congrès du principe de l'affiliation de la CTCC au CTC et afin de poursuivre les négociations commencées, le congrès a nommé les personnes suivantes pour faire partie de ce comité dit "d'unité syndicale" et communément appelé le "comité des 9": MM. Gérard Picard, président général, membre ex-officio; Jean Marchand, secrétaire général; Adalbert April, président de la Fédération du Cuir et de la Chaussure;

Adrien Plourde, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie; Jean-Baptiste Delisle, secrétaire de la Fédération du Bâtiment; S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie; Roger Mathieu, 2e vice-président de la CTCC; Jean-Noël Godin, vice-président de la Fédération du Vêtement; Lucien Dorion, président de la Fédération du Commerce et Maurice Vassart, aviseur technique de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie des Produits Chimiques.

### DOLBEAU

## L'arbitrage est prévu à l'hôpital du Sacré-Coeur

Il y a déjà plusieurs mois que le syndicat national des employés de l'hôpital du Sacré-Coeur de Dolbeau est en négociations avec la direction de l'hôpital de cette ville.

Ce syndicat, fondé au début de cette année, a obtenu un certificat de reconnaissance syndicale le 12 avril 1956. Quelque temps après il entamait des négociations avec l'employeur pour la signature d'une première convention collective.

L'on peut dire que le syndicat a soumis un projet de convention collective semblable à celui que le syndicat des employés des institutions religieuses de Chicoutimi a soumis l'an dernier aux dirigeants de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi.

La direction de l'hôpital de Dolbeau a pris une attitude semblable à celle de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi et elle a rejeté les demandes du syndicat.

Le syndicat a alors demandé l'intervention d'un conciliateur. Jusqu'ici, M. Gaston Cholette a rencontré la partie syndicale seulement. Toutefois, une autre rencontre est prévue pour la semaine prochaine et nous espérons que la direction de l'hôpital considérera davantage le projet du syndicat et qu'il y aura moyen de trouver un terrain d'entente sans qu'il soit nécessaire d'aller à l'arbitrage.

# LA CTCC FAIT UN PAS VERS LES REFORMES DE STRUCTURES ET L'AFFILIATION AU CTC

Les deux questions seront définitivement tranchées lors du congrès spécial qui aura lieu avant le 1er juin 1957 — Un fonds spécial créé en vue d'organiser les travailleurs non syndiqués

Le trente-cinquième congrès de la CTCC qui s'est terminé samedi soir dernier à Montréal marque non pas une orientation nouvelle de la CTCC mais un pas vers ce que l'on considère comme étant les moyens les plus efficaces pour que la CTCC et ses syndicats affiliés remplissent pleinement leur rôle à l'égard des travailleurs.

Les trois principales questions soumises à l'attention des délégués, soit les réformes de structure de la CTCC, l'affiliation au Congrès du Travail Canadien ainsi que la création d'un fonds spécial en vue de mousser d'avantage l'organisation syndicale dans la province de Québec, ont fait l'objet de sérieuses études de la part des 473 délégués officiels qui ont décidé d'adopter une attitude positive à leur égard.

Le projet de réformes de structures qui vise à centraliser l'administration à la

CTCC et à décentraliser les services a été adopté en principe par les délégués qui ont convenu de prendre une décision finale sur les questions de modalités lors d'un prochain congrès spécial qui aura lieu avant le 1er juin 1957.

Par ailleurs, le congrès de la CTCC s'est prononcé en faveur du principe de l'affiliation de la CTCC au CTC tout en demandant de continuer les négociations déjà commencées pour étude et décision finale lors du prochain congrès spécial.

Enfin, dans le domaine de l'organisation syndicale, le congrès de la CTCC a décidé de hausser de 10 cents par membre par mois le per capita actuel versé à la CTCC et d'attribuer les montants perçus pour favoriser l'expansion du syndicalisme en mettant sur pied une équipe d'organisateur plus nombreuse.

Enfin signalons que tous

les membres de l'Exécutif sortant de charge ont été réélus à leur poste respectif, à l'exception de M. Jean-Robert Ouellet qui n'a pas posé sa candidature et de Mlle Madeleine Brosseau qui a baissé pavillon devant Mlle Jeanne Duval. Il est à noter que le président général, M. Gérard Picard; le secrétaire général, M. Jean Marchand ainsi que le trésorier de la CTCC, M. J.-Emile Hébert ont été réélus à leur poste par acclamation.

MM. René Gosselin, 1er vice-président; Roger Mathieu, 2e vice-président; Joseph Parent, 3e vice-président et Adrien Plourde, 4e vice-président ont aussi été réélus par acclamation.

M. Angelo Forte, succède à M. J. R. Ouellet à la 5e vice-présidence tandis que M. Rodolphe Hamel a conservé la 6e vice-présidence tandis que Mlle Jeanne Duval devient la 7e vice-présidente.

## \$19.68 PAR SEMAINE AUX TRAVAILLEURS DE LA ZONE 3 POUR 48 HEURES DE TRAVAIL

Le rapport du Service technique présenté par son directeur Me Marius Bergeron a souligné les difficultés sérieuses de négociations dans les régions où l'organisation syndicale est pratiquement inexistante car les seules existences légales au point de vue de la rémunération des travailleurs sont celles de l'Ordonnance No 4 de la Commission du Salaire minimum.

Or, dit-il, cette ordonnance est en vigueur depuis 1942 pour lesquelles on prévoit un salaire horaire variant entre 41 et 42 cents l'heure selon

qu'il s'agit de la zone 3 ou de la zone 1.

La semaine normale de travail prévue par l'Ordonnance est fixée à 48 heures; cependant sans modifier les taux, horaires, l'ordonnance prévoit beaucoup d'exceptions où la semaine normale est de 54 heures et même de 60 heures. Ceci donne un revenu brut variant entre \$19.68 et \$30.60. Le revenu de \$19.68 s'applique à un travailleur de la zone 3 ayant une semaine normale de 48 heures; celui de \$30.60 à un travailleur de la zone 1 ayant une semaine normale de 60 heures.

Des taux aussi bas, conclut-il, limitent de beaucoup la possibilité de négocier dans les secteurs industriels où l'organisation syndicale est peu avancée.

Le rapport du Comité qui a fait des recommandations au congrès à ce sujet, ajoute que l'on devrait attirer l'attention du public sur cette loi désuète et qu'après enquête pour connaître combien de travailleurs sont soumis à cette loi du salaire minimum la CTCC devrait faire des représentations auprès du gouvernement provincial.

Le comité du rapport du Service technique a aussi félicité le directeur de ce service pour avoir soulevé plusieurs points concernant les négociations collectives, soit le problème des fonds de pension, la discipline en matière de négociations et fi-

nalement le recours à l'arbitrage.

A ce sujet, le comité conclut que le système d'arbitrage est de plus en plus ridicule. Employeurs sérieux et employés n'y recourent que pour satisfaire la loi. D'autres employeurs s'en servent que pour tenter d'étouffer la volonté des travailleurs.

Enfin, le congrès a recommandé à la CTCC d'entreprendre sans délai, de concert avec les autres centrales si possible, une action énergique pour faire disparaître cette procédure ou du moins pour la modifier de telle sorte que la procédure d'arbitrage ne dure pas des mois et des mois.

### SHERBROOKE

M. Joseph Leroux, du Syndicat des Employés Municipaux de Sherbrooke, nous a prié de faire la mise au point suivante, concernant les élections de ce dernier syndicat tenues dernièrement. C'est M. Evangéliste Moreau qui agissait comme président d'élections tandis que M. Joseph Leroux, l'un des membres fondateurs des syndicats à Sherbrooke, agissait comme secrétaire. M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et Scolaires, assistait également à cette assemblée.

### MONTREAL

Le Syndicat des Gantiers de Montréal vient de signer une convention collective de travail avec la compagnie Tip Top Glove de Montréal. Cette convention qui couvre quelque 25 employés de cette industrie accorde les mêmes conditions de travail et de salaire qu'à tous les travailleurs syndiqués de cette industrie. MM. Angelo Forte, président de la Fédération de vêtement, Noël Godin et Lucien Laforest, agents d'affaires, ont dirigé les négociations.

# Vaste campagne d'organisation lancée par la CTCC chez les non syndiqués

Un "per capita" spécial de 10 cents par membre par mois pour augmenter l'équipe des organisateurs et la lancer à l'assaut des secteurs non organisés.

L'une des principales décisions prises par le congrès de la CTCC a été celle qui autorise l'augmentation de 10 cents par membre par mois à compter du 1er mai 1957, le per capita versé actuellement à la CTCC et d'affecter exclusivement ces revenus additionnels à l'organisation des industries non organisées.

Cette décision a été prise après l'étude du rapport du Service de l'organisation de la CTCC et de plusieurs résolutions demandant l'institution d'un fonds spécial consacré exclusivement à l'organisation.

Le rapport du comité d'organisation, après avoir souligné que l'équipe des organisateurs de la CTCC n'est pas attachée de façon permanente à l'organisation parce qu'elle doit arrêter ce travail quand la présence des organisateurs est requise à l'occasion des conflits de travail et pour la consolidation de certains syndicats, soulignait que de cette façon, la CTCC ne pouvait pas prendre d'expansion et augmenter ses effectifs.

Sur les 800,000 travailleurs de la province de Québec, lit-on dans le rapport, à peine 250,000 sont dans les rangs des organisations syndicales. Les autres qui sont en marge du syndicalisme empêchent les travailleurs syndiqués d'améliorer leurs conditions de travail et de salaire et paralysent, par le fait même, l'émancipation économique et sociale des travailleurs.

## Dans l'industrie légère et les manufactures

C'est M. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement qui s'est fait le principal porte-parole des partisans d'une augmentation de per capita pour défrayer les frais d'une campagne soutenue d'organisation.

"Les délégués à ce congrès, dit-il, ont tous à cœur de donner les meilleures conditions de travail et de salaire aux travailleurs qu'ils représentent, dit-il. Cependant tous ne peuvent y arriver en prenant les mêmes moyens. Par exemple, dit-il, le Fonds de Défense professionnelle n'a pas la même importance pour les employés des services publics et les employés d'hôpitaux que pour les travailleurs industriels. Cependant, dit-il, tout le monde souscrit également à ce fonds parce que la protection des intérêts des travailleurs industriels exerce une influence sur le standard de vie des travailleurs des services publics.

Par ailleurs, dit-il, dans les industries où la concurrence n'existe pratiquement pas, comme dans l'industrie lourde, la métallurgie, les produits chimiques, il est toujours possible par la voie des négociations ou en se servant de la force syndicale d'améliorer les conditions de travail des ouvriers.

Mais il n'en est pas de même par exemple, dans l'industrie du textile-soie, du vêtement, de la chemise, de la chaussure et du bas façonné.

Les entreprises de ce secteur sont soumises à une dure concurrence de la part des entreprises dont les employés ne sont pas organisés.

Nous avons tenté des expériences basées sur la force syndicale, a ajouté M. Forte. Qu'est-il arrivé? Ou les entreprises ont complètement fermé leurs portes ou elles sont allées s'établir ailleurs là où le syndicalisme n'existe pas. Par exemple, Tooke

Bros., qui employait plus de 700 employés à Montréal et où le salaire moyen était de \$1.07 l'heure, est allé s'établir à Trois-Rivières et il ne paie actuellement qu'un salaire moyen de 70 cents l'heure.

Nous avons la force syndicale à la Chatelaine Hosiery de St-Jean, a-t-il dit, car la grève y dure depuis près de trois mois. Mais rien ne bouge car le patron veut tout simplement déménager son usine ailleurs pour recruter de la main-d'oeuvre non syndiquée.

Il nous sera impossible d'améliorer les conditions de travail et de salaire des travailleurs de ces industries tant qu'il existera dans ces secteurs une grande proportion d'usines et d'ateliers qui ne sont pas organisés et qui font une concurrence ruineuse aux ateliers où la main-d'oeuvre est syndiquée.

Il a conclu en lançant un appel au congrès pour augmenter l'efficacité de l'équipe des organisateurs de la CTCC en augmentant ses effectifs et en lui permettant de consacrer une grande partie de son personnel à de l'organisation à l'année longue.

M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, a appuyé M. Forte dans ses demandes en précisant que dans le secteur du textile-soie, seulement 1,000 sur 7,000 travailleurs sont organisés dans la province de Québec. Les difficultés actuelles que nous avons à la Duplan de Montmagny, originaire de cet état de chose. Par ailleurs, il a mentionné que le salaire moyen dans le secteur textile-soie est de \$1.03 dans la province de Québec, et de \$1.50 dans l'Ontario. Cette différence provient du fait que ce secteur est bien organisé en Ontario et très peu dans la province de Québec. Il a terminé en ajoutant que cette situation avait son effet sur les conditions de travail et de salaire des travailleurs du textile-coton et sur l'amélioration du sort de tous les travailleurs. Car ces travailleurs disposant de peu de pouvoir d'achat ne permettent pas à l'économie générale de se bien porter.

## Les changements aux conditions de travail

Faisant suite à une résolution formulée par la Fédération des Corporations Municipales et Scolaires, le congrès de la CTCC a décidé de demander un amendement à la loi des Relations Ouvrières au 1er paragraphe de l'article 24 de cette loi qui se lirait désormais comme suit:

"L'employeur ne peut changer les conditions de travail et d'emploi des travailleurs sans l'autorisation de l'association requérante dès que ladite association a commencé ses premières démarches en vue de les représenter."



M. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement et 5e vice-président élu de la CTCC, dont le plaidoyer a convaincu les délégués de voter en faveur d'un fonds spécial d'organisation.

## On veut que le syndicalisme soit enseigné dans les écoles

Une recommandation de la Commission du rapport du Bureau confédéral et des Services et endossée par le congrès veut que dans le mémoire qui sera présenté au Conseil de l'Instruction publique, la CTCC exerce de fortes pressions pour obtenir l'insertion de l'enseignement du syndicalisme dans les programmes scolaires à tous les degrés de l'enseignement.

Cette question a été soulevée à l'occasion de l'Etude du rapport du Service d'Education de la CTCC.

On se rend compte, dit l'un des membres de cette commission, que les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont en grande majorité non seulement ignorants des principes du syndicalisme mais qu'ils manifestent même de l'hostilité à l'égard des organisations syndicales.

Dans les milieux actuels de l'enseignement, le syndicalisme apparaît comme révolutionnaire parce qu'il veut changer ce qui existe actuellement alors que le milieu traditionnel de l'enseignement est en général hostile au changement, donc au syndicalisme.

Il est donc important que l'on cesse de représenter le syndicalisme comme une institution dont il faut se méfier et qu'on fasse une place dans les programmes scolaires pour faire connaître ses raisons d'existence.

La commission a en outre recommandé d'étudier la possibilité de posséder des camps d'études pour l'usage des syndiqués et il a aussi demandé au Service d'Education de préparer un programme complet d'éducation à l'intention des travailleuses syndiquées et des épouses des syndiqués.

La commission confédérale des problèmes du travail féminin et le Comité des jeunes travailleurs seront attachés au Service d'Education.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cour de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,  
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER

# La CTCC en faveur de l'unité syndicale par l'affiliation au CTC

**LE PRINCIPE DE L'AFFILIATION EST ADOPTÉ SOUS CERTAINES CONDITIONS ET TOUTE LA QUESTION SERA REPRIS LORS DU PROCHAIN CONGRÈS—LES CONDITIONS ET LES CONSÉQUENCES DE CETTE AFFILIATION.**

Au cours d'un débat qui a duré toute la journée de vendredi dernier les 473 délégués du congrès de la CTCC se sont prononcés en faveur du principe de l'affiliation de la CTCC au Congrès du Travail du Canada, ils ont arrêté leur choix sur le statut d'une Union nationale parce que ce statut permet de mieux protéger l'intégrité du mouvement et enfin, ils ont demandé au comité des neuf de continuer les négociations sur les conditions exigées par le CTC à l'affiliation de la CTCC et de préparer un rapport final sur toute la question lors du congrès spécial de la CTCC qui devra prendre une décision finale.

#### Les principes et les faits

De nombreux délégués des différents secteurs professionnels et régionaux ont pris part à ce débat qui a donné suite à des échanges de vue et à des remarques souvent aigres-douces. Les uns favorisant l'affiliation de la CTCC au CTC en raison du principe de l'unité syndicale nécessaire pour mieux protéger les intérêts des travailleurs; les autres rétorquant que cette affiliation allait à l'encontre du principe de la confessionalité recommandée par l'Eglise.

D'autres enfin se sont servis d'arguments de faits pour démontrer la nécessité de s'affilier au CTC et d'autres finalement mettant en doute le degré d'efficacité d'une centrale unifiée et du monopole syndical. Voici d'ailleurs un résumé du débat sur le sujet:

#### Les consultations avec le CTC

C'est M. Gérard Picard, président général de la CTCC, qui a ouvert le débat sur le sujet en expliquant le rapport du Comité d'Unité syndicale formé par le congrès de 1955 et composé de neuf membres qui avaient charge de rencontrer les dirigeants du CTC pour étudier les modalités de la participation de la CTCC au CTC tout en respectant l'intégrité de la CTCC.

M. Picard a rappelé que les principaux points soumis au CTC sont les suivants:

1.—Si la CTCC prenait le statut d'une union nationale, pourrait-elle être affiliée en bloc au CTC?

2.—La consultation et l'approbation de toutes les unions professionnelles du CTC ayant des juridictions professionnelles ou industrielles concurrentes aux fédérations de la CTCC sont-elles nécessaires?

Par suite d'une réponse affirmative à la première question, plusieurs conséquences découlent

de cette interprétation: la CTCC cesserait d'être une centrale syndicale sur le plan national, ne soumettrait plus de mémoires législatifs au gouvernement fédéral et les résolutions de la CTCC devraient venir sur le plancher de la convention du CTC où serait représenté la CTCC selon les droits conférés par la constitution du CTC.

De plus, la CTCC cesserait également son affiliation à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens parce qu'elle deviendrait affiliée à la Confédération Internationale des Syndicats Libres par l'intermédiaire du CTC.

#### Les conseils centraux

Advenant l'affiliation de la CTCC comme Union Nationale, il est entendu que la CTCC serait affiliée en bloc avec ses syndicats et ses syndicats affiliés.

Quant aux conseils centraux d'expliquer M. Picard, le problème serait différent: là où existent actuellement un Conseil Central (CTCC) et un Conseil des Métiers et du Travail (CTC) comme dans la ville de Québec, par exemple, d'après la constitution du CTC, ces deux conseils devraient se fusionner d'ici deux ans. Par ailleurs, s'il ne se trouve dans une région qu'un Conseil Central (CTCC) comme à Shawinigan, par exemple, ce Conseil

Central deviendrait le Conseil reconnu par le CTC.

Par ailleurs, les conseils centraux existants, même s'ils doivent se fusionner, pourraient continuer d'exister sur une base volontaire avec l'accord des syndicats intéressés, mais ces organismes ne seraient pas reconnus officiellement par le CTC.

#### Les fédérations et les syndicats

Les syndicats et les fédérations professionnelles resteraient libres de se fusionner ou de ne pas se fusionner avec les unions nationales ou internationales si le statut d'union Nationale est reconnu à la CTCC. Ces unions pourraient se rencontrer pour établir, par exemple, la politique à suivre dans leurs négociations, constituer même des organismes conjoints si elles le jugent à propos, mais cette collaboration se ferait sur une base volontaire.

Enfin, comme conséquence de l'affiliation au CTC, la CTCC en cessant d'agir sur le plan national devrait rechercher un nouveau nom conforme à la constitution du CTC.

#### Le débat

Certains délégués ont mis en doute l'efficacité d'une telle formule qui conduirait au monopole syndical et détruirait la liberté

(Suite à la page 6)



M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC donnant son appui au principe de l'affiliation de la CTCC au Congrès du Travail du Canada. A sa droite, on remarque M. Jean-Robert Ouellet.

## Mémoire annuel de la CTCC au Département de l'Instruction Publique

Faisant suite à une résolution présentée par le Bureau Confédéral de la CTCC, le congrès a endossé l'idée que la CTCC présente chaque année un mémoire au Département de l'Instruction Publique où seront exposées les revendications et suggestions qui permettraient, de l'avis des travailleurs, de mieux adapter notre système scolaire aux besoins de notre époque.

Il s'agit là d'une initiative sans précédent dans la province car ce sera la première fois qu'un groupement ou qu'une association prend l'initiative de présenter ses vues et ses revendications auprès des responsables de l'Instruction Publique dans la province.

On sait que le Département de l'Instruction Publique est régi par deux comités, l'un catholique, l'autre protestant. La moitié des membres du Comité catholique est composée d'archevêques et d'évêques.

Il est entendu que ce mémoire sera présenté conjointement si possible avec les autres centrales syndicales et qu'un comité spécial sera chargé de préparer ce mémoire en collaboration avec les responsables désignés à cette fin par les conseils centraux.

## Les RESOLUTIONS au congrès de la CTCC

Outre les nombreuses résolutions dont nous avons parlé dans une édition précédente, le congrès de la CTCC a en outre fait plusieurs recommandations à la CTCC.

#### A travail égal, salaire égal

Le congrès a demandé à la CTCC de féliciter le gouvernement fédéral pour l'établissement de la loi "A travail égal, salaire égal" et souhaité que les gouvernements provinciaux imitent cette loi au plus tôt.

#### Radio et télévision

Le congrès a réaffirmé la position prise par la CTCC dans son mémoire à la Commission Fowler sur la nécessité d'une réglementation d'Etat.

#### L'Assurance-santé

Le congrès veut que la CTCC réclame avec plus d'insistance l'établissement d'un plan d'assurance-santé satisfaisant à faire disparaître la hantise des frais médicaux et permettant des mesures préventives.

#### L'Assistance-chômage

Le congrès veut que le gouvernement de la province de Québec se prévale de l'offre de contribution du gouvernement fédéral et prépare un programme de travaux publics susceptible d'atténuer les effets du chômage.



"La doctrine sociale de l'Eglise permet-elle une telle affiliation?", demande M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations Municipales et Scolaires.

# Le congrès en faveur des réformes de structures

Après un débat qui a duré toute la journée de jeudi et qui s'est terminé dans la soirée du même jour, le congrès de la CTCC a adopté le principe de la réforme des structures de la CTCC et a autorisé l'Exécutif et le Bureau confédéral à préparer un projet concret qui sera étudié au cours d'un congrès spécial qui devra se tenir avant le 1er juin 1957. Il est entendu que ce congrès spécial aura toute la latitude voulue pour trancher définitivement cette question.

L'on sait que cette question avait fait l'objet d'une réunion plénière de la CTCC en mars dernier à Québec et que de nombreuses journées d'études avaient retourné le problème sous de multiples aspects.

Finalement, le congrès de la CTCC, qui vient de se dérouler à Montréal, avait été saisi d'un projet concret de réformes des structures de la CTCC que nous avons publié dans notre édition précédente.

Ce projet fut étudié par une commission qui a siégé pendant toute la journée de mardi sous la présidence de M. Joseph Parent, président du Conseil Central de Québec.

Cette commission s'est déclarée favorable au projet de réforme tel que présenté dans le rapport du Bureau Confédéral en suggérant quelques amendements au projet en recommandant cependant que la discussion restât ouverte sur les modalités d'application.

## Pourquoi des réformes de structures

La principale raison qui motive ce changement de structures, c'est rendre plus efficaces les services que dispensent actuellement les conseils centraux, les fédérations et la CTCC et de diminuer les charges administratives.

C'est pour ces raisons que le projet présenté préconise le regroupement des secteurs professionnels en six groupements et celui des secteurs régionaux en huit groupements.

Tous les services actuellement dispensés par les fédérations et les conseils centraux, soit les services techniques, les services de recherche, de négociation, d'éducation, etc., tomberaient sous la juridiction de la CTCC.

Les conseils centraux et régionaux, tout en conservant leur autonomie sur les questions législatives, ne seraient plus des organismes administratifs et ne percevraient plus obligatoirement de per capita. Quant à celui de la CTCC, il serait relevé pour lui permettre de faire face à ses nouvelles obligations.

Quant aux syndicats locaux, et aux conseils de métiers, ils conserveraient leur autonomie et pourraient continuer à se donner les services qu'ils se donnent actuellement.

Tel est dans ses grandes lignes le projet de réformes de structures dont le congrès a adopté le principe.

Faisant suite au débat sur le rapport de la Commission qui a étudié le projet de réformes de structures, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, a présenté la résolution suivante qui a reçu l'appui du congrès:

Que le congrès reçoive et adopte le rapport de la Commission no 2 qui a siégé sur le projet de réformes de structures tel qu'exposé dans le rapport du Bureau confédéral. Cette résolution implique, entre autres chose:

a) que le congrès accepte que la C.T.C.C. soit divisée en six groupements professionnels et en huit régions;

b) que les groupements professionnels conservent leur autonomie quant à leur décision d'ordre professionnel mais ne soient plus des organismes administratifs;

c) que les conseils centraux ou régionaux conservent leur autonomie, à l'intérieur de leur juridiction, sur les questions législatives, régionales ou locales mais ne soient plus des organismes administratifs; toutefois, les conseils centraux ou régionaux pourront donner des services extra ou parasyndicaux;

d) que les services présentement dispensés par les conseils centraux et les fédérations soient unifiés et placés sous la juridiction de la C.T.C.C.;

e) que les fédérations et les conseils centraux ne perçoivent plus obligatoirement de per capita et que le per capita à la C.T.C.C. soit établi à un niveau suffisant pour lui permettre de rencontrer ses nouvelles obligations;

f) que l'Exécutif de la C.T.C.C. soit chargée de nommer un comité qui verra à rédiger, suivant les principes de réforme ci-haut énoncés, le plus tôt possible, une ou des constitutions qui établiront clairement les droits, devoirs, obligations et prérogatives des nouveaux organismes ou des organismes tels que modifiés. Ce comité verra, de plus, à établir des prévisions budgétaires qui tiendront compte du nouveau projet.



M. Gérard Picard, président général de la CTCC, photographié au moment où son nom est mis en nomination aux applaudissements unanimes des délégués.

## Un comité consultatif au journal LE TRAVAIL

Faisant suite à une recommandation du Comité du rapport du journal Le Travail et de la Commission qui a étudié ce rapport, le congrès a accepté l'idée de la création d'un comité consultatif du journal Le Travail afin de créer un lien organique entre les différentes parties constituantes du mouvement.

Ce comité sera composé d'un représentant de la CTCC et d'un représentant de chacun des services: journal, recherches, éducation, relations intersyndicales, relations extérieures.

des étudiants d'universités bénéficient de bourses d'études contre seulement 15 p. 100 au Canada. Aux Etats-Unis, l'industrie verse environ 100 millions par année aux collèges et aux universités. De plus, la Fondation Ford a versé 50 millions à ces fins, l'an dernier. Au Canada, l'industrie n'a souscrit que trois ou quatre millions par année.

Un relevé récent fait au Canada démontre que les corporations ont donné 9/10 de un pour cent de leurs revenus taxables à des fins charitables. Seulement le dixième de cette somme a été donné aux universités. Ceci signifie que seulement 9/100 de 1 p. 100 du revenu taxable des corporations est souscrit à l'enseignement supérieur au Canada et cependant ces compagnies sont souvent les principales bénéficiaires des résultats obtenus par ces maisons de haut-savoir.

D'autres relevés ont prouvé que les fils et filles des classes laborieuses de la population peuvent parfaire leurs études aux universités canadiennes. Un éminent professeur, M. John Morgan, de l'Université de Toronto, a conseillé aux syndicats de verser des contributions substantielles à l'enseignement supérieur et de ne pas laisser cette responsabilité uniquement aux grosses corporations.

Le congrès a aussi décidé d'adjoindre un autre membre au personnel actuel de la rédaction. Ce nouveau rédacteur sera affecté spécialement aux activités et événements syndicaux importants, comme les arbitrages, les grèves, les journées d'études, etc. Enfin, une recommandation veut que le journal possède une page éditoriale.

Les conseils centraux ont été chargés de désigner un responsable dans leur région pour veiller à la signature des cartes du journal Le Travail.

Un rapport présenté par la Direction du journal indique qu'au 15 septembre 1956, 25,292 cartes n'avaient pas encore été signées ou que les responsables de la signature de ces cartes n'avaient pas encore fait leur rapport. Cette négligence coûte à la CTCC un déboursé additionnel de quelque \$125.00 par semaine pour la livraison du journal Le Travail.

## Les prêts aux salariés

Le congrès de la CTCC a demandé à la CTCC de faire des démarches auprès de la Fédération des Caisses Populaires pour qu'elles étudient conjointement les meilleurs moyens à prendre pour favoriser davantage les prêts aux salariés.

Cette résolution avait été présentée par le Conseil Central de Montréal.

# Le Canada doit accroître ses services éducatifs

MONTREAL (POC) Le Financial Post publiait récemment un tableau qui indiquait que seulement 4.94 Canadiens par 1,000 de population étaient inscrits dans nos universités. Aux Etats-Unis le nombre d'élèves inscrits dans les maisons d'enseignement supérieur est de 15 par 1,000 de population alors qu'il est de 19.6 par 1,000 de population, en URSS.

En d'autres termes, il y a trois fois plus d'étudiants aux Etats-Unis qu'au Canada et quatre fois plus en URSS, que chez nous.

Cette situation peut facilement empirer au Canada où certaines autorités en éducation se sont plaintes récemment que les frais de scolarité des universités avaient augmenté à travers tout le pays. Ceci aura pour effet d'écartier des maisons de haut savoir, les élèves pour qui déjà les questions économiques se rapportant au perfectionnement de leurs connaissances, constituent

un obstacle quasi infranchissable.

Les autorités en matière d'enseignement s'inquiètent à juste titre de cet état de choses qui peut compromettre sérieusement la lutte livrée par les démocraties aux mouvements totalitaires. Depuis plus d'un siècle, les démocraties ont battu la marche dans le domaine de l'industrie. Cependant avec l'avènement de la technique moderne, le pays ou les pays où se trouveront le plus grand nombre d'ingénieurs, de savants et de techniciens, seront en tête du mouvement économique.

Sans faire de bruit, les Soviets ont pris les mesures nécessaires non seulement pour permettre à leur pays de satisfaire tous ses besoins sous ce rapport mais aussi pour être en mesure de procurer de l'assistance technique et économique aux pays économiquement faibles.

Telle est la base de la compétition pacifique destinée à réduire à la merci du communisme les pays capitalistes. On sait que cette doctrine a été prônée lors du

20e congrès du parti communiste.

Alors que l'URSS a édifié un système qui lui permet d'envoyer aux universités environ 25 p. 100 de sa population scolaire, le Canada n'a guère réussi qu'à envoyer 10 p. 100 environ des sujets éligibles à ces maisons d'enseignement. A mesure que la population augmentera, cette proportion pourra fort bien se ramener à 5 p. 100 car les cadres actuellement disponibles seront débordés.

Le Canada se doit donc de consacrer une plus forte partie de ses richesses à l'expansion de l'enseignement à tous ses niveaux si nous voulons demeurer à l'avant-garde des nations tant au point de vue économique que culturel. Il faudrait pour satisfaire ces exigences investir 15 milliards au cours des dix prochaines années. Même si le prix est élevé, le résultat escompté le rend abordable, pratique et essentiel.

Qui doit souscrire cette somme fantastique?

En Grande-Bretagne, 70 p. 100

# La CISC s'oriente vers de nouvelles formules

Le Dr Gérard Thormann, représentant officiel de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, a déclaré à la rédaction du journal Le Travail que le mouvement syndical chrétien est à un tournant de son histoire sur le plan international.

Le Dr Thormann qui est le représentant de la CISC sur le comité consultatif du Conseil Economique et Social des Nations Unies à New-York, nous faisait cette déclaration après avoir suivi attentivement le débat engagé au congrès de la CTCC sur le sujet de l'unité syndicale et de l'affiliation de la CTCC au Congrès du Travail du Canada.

L'on sait qu'advenant une affiliation de la CTCC au CTC, la CTCC, cessant d'être une centrale nationale, ne serait plus affiliée à la CISC mais à l'organisme international connu sous le nom de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) par l'intermédiaire du CTC.

Le Dr Thormann a ajouté qu'il comprenait la situation unique dans laquelle doit évoluer la CTCC sur le continent nord-américain, surtout lorsque les législations ouvrières consacrent le monopole syndical.

Ce que nous craignons le plus, précise-t-il, c'est l'utilisation malhonnête que l'on fera en certains milieux de votre geste qui vous sera dicté par des considérations purement pratiques sur le plan national.

Dans certains pays où le syndicalisme chrétien est minoritaire, on fera grand état de votre

geste en disant que vous avez une plus grande confiance en la CISC qu'en la CISC, dans le but de détourner les travailleurs qui nous sont affiliés, ce qui n'est certes pas la raison du geste que vous poserez peut-être.

Relativement aux transformations que subit actuellement le syndicalisme chrétien, M. Thormann a souligné que la CISC avait dû inventer de nouvelles



Le Dr Gérard Thormann, représentant de la CISC au congrès de la CTCC, suivant avec intérêt les délibérations du congrès.

formules en Asie, en Afrique, au Viet-Nam, en vue de permettre l'expansion du syndicalisme.

Tous les croyants qu'ils soient musulmans, bouddhistes, etc. peuvent maintenant faire partie de notre organisation syndicale. Nous acceptons les travailleurs de toutes les dénominations religieuses dont les principes de base sont fondés sur la spiritualité et qui rejettent le matérialisme.

Cette formule, dit-il, permet à notre syndicalisme de se poser comme une troisième force entre les communistes et les unions dont les principes sont nettement matérialistes ou neutres.

Le Dr Thormann a ajouté que si la question du monopole syndical se posait en Europe comme il se pose au Canada et dans la province de Québec, les centrales européennes devraient faire exactement les mêmes études que font les syndicats affiliés à la CTCC.

Il a souligné la grande démocratie qui existe dans nos délibérations ainsi que la grande participation des délégués, des travailleurs d'usine aux délibérations du congrès et à l'élaboration de la politique revendicative, administrative et sociale de la CTCC.

Mise au point de M. le chanoine Pichette

# L'Église ne recommande aucune solution précise

A la suite de certaines interprétations parues dans certains journaux et diffusées par les agences de presse, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, a déclaré dans une mise au point faite samedi après-midi dernier, que "l'Église ne recommandait aucune solution précise" au sujet du problème de l'unité syndicale.

On sait que certains journaux avaient interprété les paroles de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, lors du sermon qu'il prononçait en l'église St. Patrick dimanche dernier, ainsi que l'allocution de M. le chanoine Pichette, mercredi dernier, comme "favorables à la fusion".

Nous n'avons jamais employé le mot "fusion" dit le chanoine Pichette et nous vous avons simplement rappelé vos responsabilités de catholiques en face des problèmes actuels.

Texte de la mise au point de M. le chanoine Pichette

"Certains journaux et certaines agences de presse ont prêté à Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger et à moi-même des déclarations inexactes.

Quand on nous fait dire, par exemple, que "l'Église ne s'oppose pas à la fusion" ou "le cardinal Léger et l'aumônier général de la CTCC sont favorables à la fusion", on déforme notre pensée.

Je comprends qu'un profane peut avoir de la difficulté à saisir la position de l'Église dans une question aussi complexe que celle-là. Cette mise au point a pour but de dissiper toute confusion qui pourrait exister dans vos esprits à ce sujet. J'apprécierai que les journalistes en prennent note.

Son Eminence et moi-même n'avons jamais employé le mot "fusion". Ces déclarations donnent la fausse impression que nous suggérons la fusion et que nous allons beaucoup plus loin que le congrès lui-même alors que vous l'avez rejetée pour étudier l'opportunité d'une affiliation qui est loin d'être synonyme de fusion.

Les problèmes actuels sont assez difficiles et complexes qu'il ne faut pas les compliquer davantage et les rendre plus confus pour le public.

L'attitude de l'Église est claire. Elle comprend vos problèmes et vos besoins d'adaptation. Elle désire que votre étude se poursuive dans un climat de liberté et de confiance. Elle n'a recommandé aucune solution précise.

Nous vous avons simplement rappelé vos responsabilités de catholiques en face des problèmes actuels et nous vous avons demandé de toujours rechercher des solutions qui permettent de continuer la formation morale et spirituelle des travailleurs. Toute interprétation différente de nos interventions est inexacte et ne peut contribuer qu'à mêler les esprits."

## Le prochain congrès de la CTCC avant juin 57

Le prochain congrès de la CTCC, qui devait normalement avoir lieu en septembre 1957, a été devancé et sera tenu avant le 1er juin 1957, par suite d'un amendement à la constitution de la CTCC adopté par le congrès.

Il a de plus été entendu que les principales questions qui seront étudiées au cours de ce congrès seront les suivantes:

- la réforme des structures de la CTCC;
- l'affiliation de la CTCC au Congrès du Travail du Canada;
- le changement de nom de la CTCC;
- l'élection des officiers de l'Exécutif de la CTCC;
- enfin les sujets que le Bureau confédéral jugera à propos d'inscrire sur l'ordre du jour.

En vertu de la constitution de la CTCC, le prochain congrès ou le Bureau confédéral peuvent déterminer s'il y aura un autre congrès en septembre 1957 ou si celui-ci sera remplacé par une réunion plénière ou s'il n'y en aura pas du tout.

Le congrès, qui aura lieu avant le 1er juin 1957, aura la même autorité qu'un congrès régulier pour discuter et disposer de tout sujet urgent et d'intérêt général pour le mouvement.

C'est le Bureau confédéral qui devra déterminer la date à laquelle tous les corps affiliés devront être en règle pour avoir un droit de représentation. Enfin, le Secrétaire général de la CTCC devra faire connaître aux corps affiliés, au moins un mois avant l'ouverture du congrès spécial, les sujets qui seront à l'ordre du jour.

## LA CTCC EN FAVEUR...

(Suite de la page 4)

qu'ont les travailleurs de changer d'union si la leur ne leur donne pas satisfaction. M. Adélarde Mainguy, de Québec, parlant sur le sujet a déclaré que la concurrence qui existe entre les différentes unions les force à négocier les meilleurs avantages possibles.

Le problème de l'efficacité

Par ailleurs, de nombreux orateurs ont déclaré que l'efficacité du syndicalisme serait plus grande si l'unité syndicale existait. M. S. Ted Payne a déclaré que l'affiliation permettrait de mieux concentrer les efforts des organismes ouvriers pour organiser les travailleurs en dehors des rangs du syndicalisme alors qu'aujourd'hui, ils se font la lutte entre eux pour s'affilier des unions déjà organisées par d'autres centrales et négligent le territoire des non-organisés.

M. Maurice Vassart de même que M. Adrien Plourde ont ajouté que les négociations, dans la grande industrie, nécessitent un front commun de tout le mouvement syndical pour mettre à raison les grandes entreprises qui ont des usines un peu partout. Il est important, pour les négociations et les meilleurs intérêts des travailleurs que les négociations se fassent sur une base provinciale et même nationale, avec entente de toutes les unions concernées, chose qui est impossible dans le contexte actuel.

D'autres enfin, comme M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations Municipales et Scolaires,

ont mis en doute que le principe de l'affiliation de la CTCC au CTC soit conforme à la doctrine sociale de l'Église et il s'est demandé si cette affiliation servirait mieux les travailleurs.

Une orientation nouvelle

Prenant la parole sur le sujet, le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, a déclaré que cette discussion ouverte aurait été impensable il y a quelques années mais qu'aujourd'hui les travailleurs réalisaient que l'unité syndicale devient nécessaire pour la protection de leurs intérêts.

Il a déclaré comprendre les attitudes des délégués selon le milieu professionnel auquel ils appartiennent. Dans la grande industrie, dit-il, c'est la force syndicale qui décide du résultat des négociations; tandis que dans d'autres secteurs, comme dans les services publics, les résultats des négociations ne reposent pas sur la force syndicale mais découlent des preuves présentées et se fondent sur des sentences arbitrales exécutoires. Après avoir rappelé que la CTCC est à l'origine du mouvement de libération des travailleurs dans la province de Québec, M. Marchand a ajouté qu'il est devenu impossible de vivre en vase clos. Il y a sans doute des inconvénients à l'affiliation, mais les avantages qu'on peut en retirer devraient nous faire oublier ces inconvénients et nous faire travailler à corriger ces lacunes. Il y a, dit-il, assez de bonnes idées dans notre mouvement syndical pour les propager à l'extérieur et assez de bonnes volontés pour faciliter cette diffusion.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur : GERARD PELLETIER

Rédacteur : FERNAND BOURRET

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 8701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

# CCCL Approved Changes In The Structures

**MONTREAL (CPA)**—Canada's only sizeable labor body outside the 1,050,000-member Canadian Labor Congress has been warned by its leaders that unless it makes radical organizational changes it may soon become a less significant group. The 35th, annual convention of the Canadian and Catholic Confederation of Labor, meeting at the Windsor Hotel was asked to approve fundamental changes in the structure of the CCCL. The Catholic Syndicates are confined almost entirely to the Province of Quebec and the bulk of membership is in the chemical, clothing, boot and shoe, construction, textile, pulp and paper, printing, metal and woodworking trades.

One of the most important questions considered by the convention was a proposal for centralizing the operations of the CCCL. At present the individual syndicates are virtually autonomous bodies with little or no control being exercised by the Confederation. Top officers of the CCCL proposed that the 15 leading federations be replaced by six regional divisions which would be administrated by CCCL regional directors. Such a structure would make any closer ties with the CLC — whether affiliation or merger — much easier to achieve.

Canon Henri Pichette told the convention that there would be no religious bar to the CCCL joining the CLC. He pointed out that federal law prohibits discrimination in hiring on the grounds of race, creed, color or religion.

A proposal to increase dues was made by the executive committee to build up a \$130,000 organizational fund.

The convention approved resolutions for limitation of radio and television political broadcasts, with all such broadcasts being provided free and time allotted equally among all recognized parties; it called for the extension of unemployment insurance coverage to all hospital employees in Quebec; and it urged the federal government to raise tariffs and customs duties on low-priced imports, especially textiles and footwear.

## La moralité politique

Le Congrès général de la CCCL sera appelé à se prononcer sur l'attitude manifestée par les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill dans l'étude qu'ils ont faite récemment sur l'immoralité des mœurs politiques dans notre province.

Le congrès sera appelé à étudier cette question par suite d'une résolution envoyée pour étude et approbation par le congrès général de la CTCC par le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal. La résolution demande que des félicitations soient adressées aux abbés Dion et O'Neill pour leur attitude courageuse à l'occasion de la publication de leur document sur les mœurs électorales dans la province de Québec.

In his presidential address to the convention, Gerard Picard welcomed the introduction of automation and predicted that it would produce for the workers more advantages than disadvantages. At the same time he warned that collective agreements would have to be changed in their emphasis to meet the new conditions that would prevail when automated processes became more widespread.

Mr. Picard said that the advantages of automation could help produce a "fuller life" for the workingman. He predicted that technological innovations would bring about higher wages, shorter hours, (the 30-hour, four-day work-week) and more leisure time. While the introduction of new methods might, at first, lead to the disappearance of some jobs, it would indirectly provide

many other new areas of employment.

To soften the impact of automation, changes would have to be made in the negotiation of collective bargaining agreements, the CCCL president declared. Greater emphasis would have to be given to such provisions as seniority, job security, supplemental unemployment benefits and transfer due to changed production methods.

The educational needs of society would grow with the increased use of automation methods, Mr. Picard said. He suggested that much greater sums will have to be spent on schools and equipment, that steps be taken to provide free education for all. In addition, social security must be improved through the provision of a national health plan and improved old age pensions.

## The Need Of a New Co-Op Finance System

**ANTIGONISH, N.S. (CNS)**—The need for an integrated system of co-operative finance was suggested by Ralph S. Staples, president of the Co-operative Union of Canada, in an address to the 26th Rural and Industrial Conference at St. Francis Xavier University here recently. Co-ops must strive to serve all areas of need of members and, to increase their effectiveness, co-op finance organizations must "work together and supplement each other to the greatest possible extent".

The Co-operative Union leader told the three-day conference, in a discussion of The Financial Arm of the Co-operative Movement, that there will continue to be blank spots in co-operative-type finance services until there is in Canada a co-operative bank, that is, a bank owned and operated by its customer-patrons as such.

Whether the solution to this problem lies in the further evolution of credit unions and co-operative credit societies along present lines, or whether a co-operative bank should be incorporated is something for the future to decide, he added.

Referring to the revolutionary changes which have taken place in the use of money and credit, the speaker attributed them to three causes:

1. The age of plenty is at hand.
2. People will no longer be denied the use of the things they help produce.
3. An industrialized society requires above everything a high level of consumption. A mass ability to consume is becoming more important to society than his ability to produce.

Implicit in this need for sustained purchasing power is the danger that the necessary credit

may be provided in ways which are undesirable from the standpoint of society as a whole.

There are two answers to this, suggested Mr. Staples: intelligent and educated consumers on the one hand, and proper credit facilities on the other.

## Running Unions Cost Money

**LOS ANGELES (CPA)** — Cost of the 8th constitutional convention to the United Steel-workers International and locals will run "in excess of \$2,500,000," Secretary-Treasurer I. W. Abel reported to delegates.

Abel also told the convention a two-day meeting of the Steel-workers Wage Policy Committee costs about \$100,000, while cost of a conference of all staff representatives is "about a quarter of a million dollars."

The Secretary-Treasurer's remarks came during a report he gave on the union's finances, while the debate on raising dues from \$3 to \$5 was in progress.

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Le congrès de la CTCC

La plupart des membres de l'exécutif de l'Union Nationale des employés de la Vickers ont assisté toute la semaine dernière aux délibérations du congrès de la CTCC. Comme on le lira dans d'autres colonnes de cette édition, le principe de l'affiliation de la CTCC au CTC a été adopté par une grande majorité et une décision finale sera prise lors du congrès spécial qui aura lieu avant le 1er juin 1957 lorsque toutes les conditions de l'entente auront été étudiées par le comité formé par la CTCC.

Advenant cette affiliation, toutes les unions de la Vickers se trouveront rapprochées, ce qui augmentera leurs forces au cours des négociations.

La délégation du syndicat de la Vickers était sous la direction de M. S. Ted Payne qui fait également partie du comité des neuf sur l'unité syndicale.

### Les prochaines élections

Les élections des officiers de l'Union Nationale de la Vickers

auront lieu vers la mi-octobre, apprend-on. Dès que la date définitive sera annoncée, nous la ferons connaître à nos lecteurs dans cette colonne.

### Mises à pied

Plusieurs employés ont été mis à pied par suite de la pénurie d'acier. Si quelques employés croient que l'ancienneté n'a pas été respectée lors de ces mises à pied, veuillez consulter les représentants de votre union. D'autre part, pour assurer votre rappel au travail, ne manquez pas de faire connaître votre adresse aux représentants de la compagnie et à ceux de votre syndicat.

### Menu à la carte

On annonce que désormais les repas servis au cafeteria seront désormais servis à la carte, ce qui signifie qu'on doit s'attendre à une augmentation des prix. Plusieurs travailleurs ont déjà résolu le problème en apportant leur lunch de la maison, ce qui est plus économique et souvent plus rassurant.

## Educational Program Is Proving Successful

According to information supplied Le Travail by the National Union of Municipal Employees CCL, the union's educational program is heading towards success. Over 22 percent of the 2,900 unionized white collar workers in the employ of the City of Montreal are participating in the CCCL Educational Services program. About 300 have enrolled in the University of Montreal's evening course in civic administration and the interest shown by the members is running high.

Others are taking part in study clubs and professional workshops designed to give them a better grasp on their jobs, both as civic employees and union members.

## CITIZENS' FORUM ...

(Continued from page 8)

### Wanted:

100,000 Technicians .....	Jan. 6	Jan. 10
Disarmament — But How? .....	Jan. 13	Jan. 17
A Colombo Plan for Underdeveloped Provinces? .....	Jan. 20	Jan. 24
In the News .....	Jan. 27	Jan. 31

### Into Focus:

Foreign Aid: Does Anybody Gain? .....	Feb. 3	Feb. 7
Inside Russia: What Are They Achieving? .....	Feb. 10	Feb. 14
Russian Challenge: Western Response .....	Feb. 17	Feb. 21
In the News .....	Feb. 24	Feb. 28
Has Canada an Independent Foreign Policy? .....	Mar. 3	Mar. 7

### Take It From Here:

Will Money Solve Our Educational Problems? .....	Mar. 10	Mar. 14
Are Easy Payments Too Easy? .....	Mar. 17	Mar. 21
Bright and Dull: Should They Be Segregated in School? .....	Mar. 24	Mar. 28
In the News .....	Mar. 31	Apr. 4

# CCCL Convention Closed

## Mr. Gerard Picard Re-Elected As General President

Delegates numbering well over 500 and coming from all regions of the Province of Quebec brought the week-long CCCL Annual Convention to a close last Saturday afternoon in the Windsor Hotel in Montreal.

The move to reorganize the union's structure was approved by a solid majority.

In giving birth to the CCCL at Hull convention 35 years ago, Quebec's National Catholic Syndicates were careful to safeguard their trade union autonomy. They agreed to set up the central body but refused to give it power that has since become so essential to administering a big union.

During the intervening years the syndicates remained zealous of their rights and resisted attempts to encroach on them.

CCCL leaders are aware that tightening of control will save them a lot of money in useless expense and enable them to build up stronger strike defense funds. This eventually has the effect of strengthening their bargaining power.

In its reorganization plan the CCCL replaced its 15 leading Federations by six sections that will be administered by eight regional directors throughout the province.

### Presidential Address

In his address last Sunday to the delegates attending the official opening of the CCCL's 35th annual convention, Mr. Gerard Picard, president-general of the CCCL told the 100,000-member organization that steps should be

taken to raise the age of compulsory school attendance and to make higher education available to all, regardless of means.

"It is clear that automation will bring demands for more engineers, more doctors, more mathematicians, more expert mechanics and more technicians of all sorts", said Mr. Picard.

"It is certain also that foremen will have to acquire greater competence and there will be new professional requirements for those in the repair and maintenance trades.

Already it is known that youths will not be accepted as apprentices in some trade unions unless they have completed a superior primary course".

This means that large amounts of money would have to be spent on education. Many new schools would have to be built and others would have to be enlarged, he said.

He suggested that the age of compulsory education be increased from 14 to 16 years and that steps be taken to provide free education to all.

Apprenticeship schools, arts and crafts schools and technical schools would all take on new importance as automation progressed.

Automation need not be feared, said Mr. Picard, if properly handled.

"The formidable power of production resulting from automation and other technological advances could cause a frightful unemployment crisis unless we succeed in creating at the same time, by disciplining the economy, an equally formidable power of consumption.

In other words, the progress of automation and the progress of economic science should march hand in hand.

Economic research should be encouraged in the same basis as industrial research.

Mr. Picard said labor organizations will take automation into consideration in new collective bargaining agreements. There would be more demands for the so-called "guaranteed annual wage".

Early consideration, he said, should be given to a national health insurance plan, to a lowering of the retirement age and to eligible age for receiving pensions without a means test.

## Seminar Offered In Civic Affairs

Workshops seminars in civil administration will be offered by the extension department of the University of Montreal again this year it has been announced. The workshops are part of a four-year course prepared by the University in co-operation with the Educational Services of the National Union of Municipal Employees (white collar workers) of Montreal CCCL.

Interested members are advised that registration for these courses close on October 10.

It appeared certain, said Mr. Picard, that some men who were 50 or over, would lose their jobs as a result of automation and it would not be possible for them to follow courses that would adopt them for new employment. He urged study of suggestions that a national retirement fund be established to help take care of such cases.

On Friday, the convention was addressed by His Eminence Paul-Emile Cardinal Leger who declared that the Roman Catholic Church is not opposed to a merger of affiliation of the CCCL with the Canadian Labor Congress (CLC).

Referring to the proposed affiliation with the CCL, Rev. Canon Henri Pichette, Chaplain to the CCCL had this to say:

"There is no religious bar to prevent the Canadian and Catholic Confederation of Labor from joining the Canadian Labor Congress".

The Chaplain general of the CCCL emphasized that if necessary the delegates could negotiate labor contracts through an organization other than one like their own, which was of what he termed of a "confessional" character.

### Affiliation vote carried

A move toward a new degree of unity was made when the CCCL voted to affiliate with the Canadian Labor Congress CLC.

With a bare handful of the 500 delegates dissenting, the CCCL sanctioned affiliation talks to continue with the 1,050,000-member CLC.

The 35th annual convention authorized the negotiating committee to pursue the actual terms of affiliation, but the approved resolution made it plain that the CCCL seeks no privileges other than those accorded other member unions.

By its terms, the special committee will resume talks with the CLC at a future date, reporting back to a special convention next June on progress.

The committee, which had already held several meetings with CLC President Claude Jodoin, is headed by President Gerard Picard and general secretary Jean Marchand.

It was understood that the special June convention also may deal with a question whether the word "Catholic" should be removed from the CCCL's title.

The convention which was the busiest in the history of the CCCL Union was brought to a close Saturday with the election of officers.

Officers elected for the coming term are:

Mr. Gerard Picard, general president; Mr. Jean Marchand, general secretary; Mr. J.-Emile Hebert, treasurer; Mr. Rene Gosselin, first vice-president; Mr. Roger Mathieu, second vice-president; Mr. Joseph Parent, third vice-president; Mr. Adrien Plourde, fourth vice-president; Mr. Angelo Forte, fifth vice-president; Mr. Rodolphe Hamel, sixth vice-president, and Miss Jeannine Duval, seventh vice-president.



## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### CONVENTION

The past week was indeed a very busy one for the executive of the National Union of Vickers Employees CCCL with many of the members who were delegated attending the week-long 35 annual convention every day.

As will be read elsewhere on this page affiliation with the Canadian Labor Congress CLC was passed by a solid majority and final decision of the committee's findings will be made official at the special convention to be held in Montreal this coming June.

The affiliation, when it becomes official will unite all union members in Vickers closer together and will present a solid front when time comes to negotiate new labor agreements.

The delegation from our union was led by S. Ted Payne, who is also directing The National Union of Vickers Employees at the present time.

Ted is also a member of the special committee set up by the CCCL to discuss affiliation measures with the CLC.

### APPROACHING ELECTIONS

Members of the National Union of Vickers Employees CCCL are advised that the election of officers for our union is scheduled to take place the middle of October. When the date of

these elections shall be decided this column will keep you posted.

### LAY-OFF

Some workers have been laid off their jobs due to a steel shortage. Make sure your seniority is respected if you are laid off, and once again we urge all members to notify both company and union if they have changed addresses.

If you have been laid off make sure the union has your present address as this is very important when you are recalled to work.

Please comply this request and help your union keep their mailing list up to date.

### SKY-HIGH PRICES

The catering company which now operate Vickers cafeterias have announced that meals will be served on the à la carte basis in the near future.

This means that the prices of meals will be considerably higher in price than formerly.

Workers will literally have to pay for everything from "soup to nuts". We have been informed by many employees that they have found a way to beat these "Ritzy" prices by bringing their lunches from home.

And no matter how you slice it they all agree home lunches are much more palatable than the cafeteria sandwiches. And we agree!

## Citizens' Forum Winter Program Announced

TORONTO (CPA) — A varied and controversial series of programs has been arranged for the winter radio and television sessions of Citizens' Forum this year. The Forum is a joint project of the Canadian Broadcasting Corporation and the Canadian Association of Adult Education.

The programs in the series, on television every Sunday afternoon and repeated on radio the following Thursday evening, cover a wide cross-section of topics on the foreign and domestic scenes. Program planning is conducted by the CBC and CAAE in conjunction with Forum groups, university extension departments and a national advisory board composed of representative Canadian groups. Labor members on the board are Margot Thompson and Douglas Hamilton of Toronto.

Subjects to be discussed by the various Forum panels include:

Program	Television	Radio
Resolved That:		
Strikes are never necessary .....	Oct. 28	Nov. 1
The Death Penalty Should Go .....	Nov. 4	Nov. 8
Farmers Need Higher Price		
Supports .....	Nov. 11	Nov. 15
Canada Should Not recognize		
Red China .....	Nov. 18	Nov. 22
In the News .....	Nov. 25	Nov. 29
You Be the Critic:		
Are Good Times Bad for Youth? ....	Dec. 2	Dec. 6
How Canadian Should We Get? ....	Dec. 9	Dec. 13
Who Doesn't Conform? .....	Dec. 16	Dec. 20
In the News .....	Dec. 23	Dec. 27
In the News .....	Dec. 30	Jan. 3

(Continued on page 7)

**EXPORT**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA